



rien d'impossible

# Pourquoi encore le féminisme ?

Pour une éthique  
du libre choix

CRYSTAL CORDELL PARIS



Crystal Cordell Paris

# Pourquoi encore le féminisme ?

Pour une éthique du libre choix

Presses universitaires de Grenoble

Collection « Rien d'impossible »

Créée et dirigée par Thierry Ménissier,  
professeur de philosophie à l'Université Grenoble Alpes

---

Dans un monde en mal d'utopie où la réflexion est plus que jamais nécessaire, la collection « Rien d'impossible » a l'ambition de fournir des éléments pour éclairer le jugement des lecteurs sur des problématiques actuelles qui recèlent les virtualités du monde de demain. « Rien d'impossible », parce que les questions les plus variées peuvent y être posées et les thèmes les plus difficiles abordés. Les ouvrages de la collection sont des ouvrages engagés, documentés mais courts, mais aussi des ouvrages abordables dont la lecture est aisée. Des livres qui font le pari que l'audace n'interdit ni la décence, ni la générosité.

DÉJÀ PARUS

T. Vincent, *Dieu sans religion. Foi et démocratie*, 2016

D. Innerarity, *Démocratie et société de la connaissance*, 2015. Traduit de l'espagnol par Serge Champeau

M. Kuntz, *OGM, la question politique*, 2014

## Remerciements



**D**ans le cadre des Ateliers du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (CESPRA) à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris), j'ai pu présenter une partie de ces travaux. Mes remerciements vont à l'ensemble des participants pour leurs questions et remarques perspicaces ainsi qu'au CESPRA pour son soutien précieux. J'ai également profité des échanges lors d'une intervention aux Rencontres philosophiques d'Uriage, pour lesquels je remercie les organisateurs, les participants ainsi que le public. Mes étudiants sont une source inépuisable de motivation et je les remercie pour les moments de partage intellectuel. Je remercie chaleureusement les amis et collègues qui ont eu la gentillesse de relire des chapitres du manuscrit encore en gestation. Ma gratitude va en particulier à Claude Habib qui a lu le manuscrit en entier et m'a fait part de commentaires à la fois utiles et stimulants. Pour leurs enseignements aristotéliens éclairants, je remercie Pierre Manent et Gil Delannoï. Sans la confiance de Thierry Ménissier, le projet intellectuel que cet ouvrage représente n'aurait pas vu le jour.



# Introduction



À l'annonce d'un colloque scientifique international organisé à Paris sur la gestation pour autrui (GPA), des collectifs conservateurs tentent de faire annuler l'événement. La décision d'une célébrité de recourir à une ablation préventive des seins à la suite de tests génétiques pour déterminer son taux de risque de cancer du sein provoque débats et interrogations. La prise en charge de la congélation ovocytaire par des entreprises aux États-Unis suscite des réactions vives en France. Dans chacun de ces différents cas, la question qui est soulevée est celle de savoir si telle ou telle technique médicale (la GPA, les tests génétiques, l'ablation préventive, la congélation ovocytaire...) doit faire l'objet d'un *choix* et si oui, sous quelles conditions et dans quel cadre. Aujourd'hui, devant des possibilités techniques grandissantes, des perspectives critiques interviennent régulièrement dans le débat public pour dire que certaines pratiques ne doivent pas être tolérées, pour souligner la distinction entre *pouvoir* et *devoir*. Ces voix s'élèvent pour mettre en garde contre la technique, qui conférerait aux êtres humains, et particulièrement aux femmes, des capacités démesurées de façonner la vie et le corps.

Prenons un peu de recul. On doit rappeler tout d'abord que la possibilité même de réfléchir publiquement à un certain nombre de choix individuels, et notamment ceux qui concernent les corps des femmes, n'est pas acquise dans toutes les sociétés du monde. S'il est aujourd'hui envisageable de mener une telle réflexion

au sein des démocraties libérales, c'est parce qu'il existe une séparation entre la sphère de l'État et celle des individus, sphères que l'on désigne sous les vocables de « publique » et de « privée ». Cette séparation, théorisée par les penseurs du libéralisme politique à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, sert à délimiter droits et devoirs de part et d'autre et est indispensable pour protéger les individus des prérogatives étatiques illégitimes. Elle sert aussi à préserver un espace de liberté privée dans des sociétés pacifiées et pluralistes, c'est-à-dire des sociétés caractérisées par la coexistence apaisée de diverses opinions, traditions et croyances. Or, historiquement, il n'y a rien d'évident à bâtir cette séparation ou à parvenir à la reconnaissance de tout être humain comme appartenant à part entière à la communauté d'individus libres. Malgré des résistances tenaces et parfois violentes, les mouvements abolitionnistes et féministes ont œuvré, notamment à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la reconnaissance du statut de citoyen pour toutes les femmes et tous les hommes, dotés des mêmes droits et devoirs devant la loi. Pour ces réformistes, il s'agissait de réaliser la promesse contenue dans le projet politique libéral original, qui proclamait haut et fort l'égalité et la liberté de tous les êtres humains.

Aujourd'hui encore, le projet de la liberté est tel que son accomplissement demande un renouvellement permanent. C'est ainsi que la définition et la délimitation *en pratique* des libertés individuelles nécessitent une continuelle renégociation. Renégociation entre citoyens et pouvoirs publics et, en amont comme en aval, réflexion et délibération au sein de la société civile. En quoi consiste la liberté des individus ? Jusqu'où va-t-elle ? Et comment se négocie sa réalisation vis-à-vis d'autres valeurs ? Sur le plan éthique et philosophique, telle liberté peut paraître nuisible à soi-même, à autrui ou simultanément à autrui et à soi-même. En effet, la liberté n'est pas la seule valeur que nous tenons pour fondamentale lorsque nous agissons ou lorsque nous jugeons ce que font les autres. Justice, égalité, autonomie, solidarité... Ce ne sont que quelques-unes des valeurs qui guident nos choix éthiques. Dans le cas des controverses contemporaines liées aux techniques médicales ou génétiques, les voix critiques mettent

en exergue d'autres valeurs encore : le respect de la « nature » biologique, la « dignité » face à la « chosification » des personnes. Parfois, ces valeurs sont présentées de manière explicitement religieuse ; dans ces cas, un caractère « divin » est attribué à la « nature » et à la « dignité ». Parfois, ce sont des perspectives « humanistes » qui défendent une certaine conception des « lois de la nature ». Qu'ils soient religieux ou profanes, ces discours ont en commun d'opposer l'impératif moral au choix individuel. D'où l'appropriation quasi systématique de la perspective « éthique » par les tenants de ces perspectives critiques, à l'image de nombreux comités et groupes de réflexion, ayant pour mission d'étudier la « bioéthique », qui assimilent l'*éthique* à la *critique* des biotechnologies.

Ainsi, si la critique morale de la volonté individuelle n'est pas nouvelle, elle est aujourd'hui réaffirmée dans un contexte nouveau. Pour mettre en perspective celui-ci, il est nécessaire d'évoquer le rôle joué par la philosophie du libéralisme politique dans l'élaboration d'une conception « libérale » de l'individu. En effet, en délimitant l'autorité étatique, le libéralisme classique n'a pas fait que s'opposer à l'absolutisme politique ; il remettait en question dans le même temps l'autorité des religions, en vue d'affirmer la rationalité humaine en tant que principe autonome à même de guider les êtres humains dans leurs choix. C'est ainsi que l'on commençait à envisager une certaine autonomie morale de l'individu, qui serait capable de prendre les décisions le concernant en étant libre de sa conscience et non contraint dans sa conduite, sauf lorsque celle-ci heurtait l'exercice de la liberté d'autrui. Cette conception de l'individu n'est certes pas immorale, mais elle privilégie, dans une certaine mesure, la liberté par rapport à la moralité, de même qu'elle privilégie, jusqu'à un certain point, l'individu par rapport à la communauté (de croyants, de citoyens...). C'est pourquoi le libéralisme classique a pu susciter, dès son apparition, des critiques qui se sont élevées contre la mise à l'écart des sources d'autorité morale ou politique traditionnelles. Face à la philosophie des « droits de l'homme », le premier « conservatisme » se donnait pour mission de rétablir la légitimité de ces sources d'autorité, de montrer l'imprudence de vouloir ériger l'individu en son propre

« maître ». Ces perspectives sont renouvelées aujourd'hui par des philosophies qui sont critiques par rapport à l'« individualisme » qui découlerait du libéralisme et qui cherchent dans la religion des ressources pour guider les individus dans leur vie collective comme dans l'intimité de leurs consciences.

Or, une des caractéristiques déterminantes de nos sociétés contemporaines est le développement de nouvelles technologies, voire d'un nouveau paradigme médical, davantage tourné vers la prévention et la prise en charge par l'individu des enjeux liés à sa santé. Il n'est donc guère surprenant de voir les débats autour de la conception de l'individu, de ses libertés mais aussi de ses responsabilités, relancés. Et en réalité il y a peu de questions philosophiques plus primordiales que celles-ci. En effet, certains philosophes contemporains reprennent à leur compte la critique de l'*hybris* (excès d'orgueil ou de confiance) qu'on retrouve dans la littérature et philosophie de la Grèce antique, témoignant ainsi de la pérennité de l'enjeu philosophique de la liberté individuelle et de ses limites. Tel le feu entre les mains de Prométhée, la « technique » serait le symbole de l'ignorance dangereuse des êtres humains par rapport aux limites judicieuses de leur propre liberté. La « nature » et la « dignité » apparaissent dès lors comme des principes d'autant plus nécessaires que les capacités techniques des êtres humains augmentent.

Mais on pourrait se demander : le développement des différentes techniques médicales ou encore génétiques ne modifie-t-il pas en profondeur le caractère des questions relatives aux choix qui seraient valables ou non ? N'a-t-on pas besoin de principes spécifiques pour faire face à la nouveauté des questions qui sont posées aujourd'hui ? Or, il nous semble que la technique exerce plutôt un effet amplificateur sur les débats actuels, en attirant l'attention sur des pratiques inédites et d'emblée suspectes aux yeux de certains. Le cœur du sujet réside *in fine* dans le rapport de l'individu à soi-même, à son projet de vie et à son corps. Ces enjeux sont intégralement philosophiques, éthiques, politiques et sociaux. Ils sont philosophiques, parce que la philosophie se donne comme tâche de permettre aux êtres humains de se connaître, de penser

leurs desseins sous un mode critique. Ils sont éthiques, en ce sens que l'individu doté de la capacité d'agir doit choisir ses actions et délibérer à propos des moyens à mettre en œuvre pour accomplir ses objectifs. Enfin, ils sont politiques et sociaux, car nous vivons dans des communautés, qui véhiculent des valeurs et des dispositions par le biais de la socialisation, qui sont sources de contraintes, qui attribuent une signification à des actions et qui font circuler des influences. Ces enjeux ne sont pas nouveaux ; cependant, ils se déploient dans un contexte inédit.

Il y a encore autre chose qui caractérise notre époque, et qui donne aux débats contemporains une tournure spécifique. Il s'agit de la place des femmes au sein des sociétés démocratiques et libérales, de leurs libertés civiles, politiques, sociales et économiques, jusqu'alors inédites. Est-ce un hasard si une proportion importante des techniques médicales qui font l'objet d'âpres controverses concerne au premier chef les corps des femmes ? Est-ce un hasard si la notion de « nature » est réinvestie dans le cadre de ces controverses, pour défendre un ordre des choses qui se veut au-delà de la liberté et imperméable au choix ? Est-ce un hasard encore si, en même temps que certaines techniques médicales, les pensées de l'égalité des sexes sont souvent considérées comme sources de renversement de l'ordre « naturel » des choses ?

Il existe, en effet, de bonnes raisons de voir entre certaines critiques de la technique et certains rejets de l'égalité des sexes un lien non pas circonstanciel, mais substantiel. Dans certains discours, religieux par exemple, ce lien est assumé : nier la différence des rôles qui découlerait de la différence sexuelle biologique ou s'appropriier la « maîtrise » de son corps, dans ses dimensions liées à la sexualité, à la génétique, à la procréation ou encore à la mort, ce serait violer le dessein divin. Dans d'autres discours, notamment politiques, les principes féministes sont mis sur un pied d'égalité avec des techniques médicales jugées outrancières, comme autant de signes de la dégénérescence morale des sociétés contemporaines. D'où le besoin, toujours selon ces discours politiques conservateurs, de réaffirmer les valeurs « traditionnelles » ou encore un ordre « naturel » des choses, par exemple en revendiquant la puissance paternelle.

On se gardera d'affirmer pour autant que toute critique de la technique s'associerait implicitement à une remise en question de l'égalité des sexes. On peut évidemment se revendiquer féministe et s'inquiéter de certaines techniques médicales ou de leur utilisation. Il n'y a pas de contradiction inhérente à tenir ces deux positions. Toutefois, il serait peu perspicace de sous-estimer l'importance d'une certaine critique conservatrice, dont le nœud commun réside dans le rejet des libertés considérées comme effrénées ainsi que dans le retour à une certaine conception de la « nature ». À ce propos, n'est-il pas utile de rappeler que la « nature », ou du moins une certaine utilisation de cette référence-là, a été, et demeure encore, parmi les arguments les plus fréquemment invoqués pour réprouver les philosophies de l'émancipation féminine ? Maniée ainsi, la « nature » devient un bastion contre les évolutions de la société vers plus de libertés.

Face aux utilisations de la « nature » pour limiter les libertés individuelles et contrôler les choix, notamment – mais pas seulement – des femmes, une réévaluation de ce concept, qui est un concept philosophique de premier plan, nous semble s'imposer. En cela réside une première visée de cet ouvrage : essayer de mieux comprendre ce que la philosophie peut nous dire par rapport à notre propre « nature », en apportant une perspective qui se veut plus objective et plus exhaustive que les discours ambiants autour de la nature « rose » ou « bleue » des êtres humains.

Dans le même temps, la position défendue dans cet ouvrage ne consistera pas à rejeter purement et simplement la notion de « nature » comme s'il s'agissait d'une relique à laquelle plus personne ne peut croire. Dans cette notion résident autant de ressources pour fonder des libertés que pour les combattre. On ne peut pas oublier que les « droits humains » reposent sur une affirmation concernant l'existence d'une « nature humaine » partagée. Il sera pour nous donc d'abord question de problématiser cette notion, pour voir *quelle* « nature » est visée dans les différents argumentaires « pour » et « contre » elle. Or, les pensées féministes constituent un lieu privilégié pour le développement des réflexions portant sur la « nature », sur sa signification, ses représentations,

et ses utilisations sociales et politiques. Pour de nombreuses pensées féministes, en effet, la « nature » représente un obstacle majeur à l'émancipation parce qu'elle permet de *réduire* les femmes à leurs caractéristiques biologiques et de déduire de celles-ci un certain nombre de conséquences sociales.

Pensée sur le mode biologique, la « nature » réduit, en effet, l'horizon des femmes ; elle ne l'élargit pas. En revanche, lorsqu'elle est pensée sur le mode universaliste, comme quelque chose qui englobe un ensemble de potentialités humaines, la nature devient un horizon élargi : capacités multiples et variées, visées à accomplir, communautés de partage à former, destins à saisir... Mais on pourrait se demander : avons-nous vraiment besoin d'une telle conception universaliste, en sachant qu'elle peut être instrumentalisée pour restreindre les libertés au lieu de les étendre ? En la matière, il se peut que les avantages l'emportent sur les risques. Tout d'abord, parce qu'il est nécessaire de rendre compte des différentes démarches philosophiques consistant à définir la « nature » humaine de manière partielle ou partielle. Et ensuite, parce que penser la « nature » humaine permet de réfléchir à la condition de *tous* les êtres humains et, ce faisant, de se rapprocher d'un point de vue objectif s'agissant de nos libertés.

Dans la notion de nature humaine sur laquelle nous nous appuyerons, la liberté individuelle occupera une place prépondérante. En ce sens, l'analyse s'inspirera de la philosophie libérale classique, qui accorde à la liberté un statut spécifique, qui voit en elle une condition essentielle pour l'existence et la sauvegarde d'autres biens que nous recherchons, comme l'égalité ou la solidarité. Repenser la liberté de l'individu, c'est la deuxième visée que nous nous donnons. Car aujourd'hui elle pose problème ; elle est loin d'être perçue comme un bien en soi, désirable pour elle-même. Il faut s'efforcer d'en comprendre les raisons.

Pour ce faire, nous nous tournerons vers les critiques « éthiques » d'un certain nombre de libertés, ces critiques qui s'efforcent de trouver les limites de la liberté dans une certaine idée du « bien », par exemple celle de la « dignité ». Ces critiques nous intéresseront tout particulièrement parce qu'elles touchent à quelque chose

d'essentiel à nos yeux pour penser la liberté, à savoir la notion de « bien ». Cependant, elles conçoivent la notion de bien en tant qu'elle *limite* la liberté, tandis que nous nous efforcerons de la penser en tant qu'elle *complète* la liberté. Si la liberté est pour nous une valeur fondamentale, c'est parce qu'elle constitue une condition nécessaire pour toute action *éthique*.

Il est fréquent aujourd'hui d'opposer éthique (ou moralité) et volonté, éthique et autonomie. Tout se passe comme si « le bien » devait se définir par opposition à la liberté individuelle, comme si la liberté, ou du moins certaines libertés, relevait de la seule volonté, volonté qui serait par essence arbitraire, égoïste, voire mal intentionnée. Présentée ainsi, la volonté semble étrangère à l'éthique, qui vise à fournir aux actions humaines une orientation objectivement bonne. L'autonomie ne serait que le nom flatteur donné à cette disposition fondamentalement individualiste, peu soucieuse du caractère moral des choix faits par les individus. De manière analogue, certaines critiques adressées aux philosophies féministes opposent éthique et émancipation des femmes. Cette dernière serait l'expression d'une volonté amoraliste voire immorale de puissance ; c'est ainsi par exemple que les critiques les plus radicales de la contraception et de l'avortement conçoivent l'autonomie des femmes en matière de procréation. La liberté est pour eux synonyme de licence... de faire le mal.

Face à ces diverses critiques, face aussi aux incertitudes légitimes quant aux visées et à l'encadrement des différentes techniques médicales ou génétiques en cours de développement, il est urgent de renouveler la philosophie féministe, en prêtant attention aux dimensions éthiques des enjeux actuels. À contre-courant de nombreux féminismes contemporains, notre réflexion s'efforcera d'aller au-delà du cadre conceptuel déterminé par l'opposition binaire entre domination et émancipation. Nous proposons de penser le féminisme autrement. Pourquoi un tel désir de dépasser les luttes contre la domination, luttes qui ont porté tant de fruits, dont la reconnaissance juridique et politique de l'égalité des femmes, alors qu'il demeure encore tant d'objectifs non réalisés, de l'égalité salariale à la parité politique en passant par la lutte

contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations à l'égard des minorités ethniques et sexuelles? Ici, dépasser le cadre de la domination signifie en réalité, non pas considérer que les raisons d'être d'un tel cadre sont épuisées, mais plutôt reconnaître que, grâce largement aux avancées acquises par les mobilisations et philosophies favorables à l'égalité des femmes au cours des derniers siècles, les féminismes se verraient aujourd'hui enrichis par la diversification de perspectives en leur sein même.

L'analyse qui sera développée ici se veut donc résolument éthique. Il s'agira en particulier de contribuer à une réflexion sur le libre choix, autrement dit sur cette capacité d'exercer la liberté dans des situations d'action concrètes. Notre ambition philosophique est de fonder le libre choix, qui concerne à la fois nos corps et nos actions, non pas sur une volonté arbitraire mais sur une éthique. L'éthique que nous visons ici implique un processus décisionnel réfléchi qui vise une finalité que l'on se donne. Elle s'inscrit dans le cadre *politique* de l'État de droit garant des droits et libertés fondamentaux et de l'égalité des sexes; elle se veut complémentaire par rapport au principe *légal* de consentement libre et éclairé; et elle se repose sur une conception *pluraliste* du bien pour l'être humain qui soit compatible avec la liberté et l'autonomie individuelles en matière de moralité.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni en tant que philosophie féministe, ni en tant que philosophie de la liberté, notre perspective permettra d'éclairer les débats qui opposent bien souvent « conservateurs » et « progressistes » afin d'esquisser, sinon une troisième voie, du moins une autre manière de poser la question du libre choix. En quoi une éthique du libre choix apporte-t-elle aux philosophies féministes contemporaines une perspective nouvelle? En un mot, en portant le regard plus loin que le seul « droit » de choisir et en revendiquant la notion de « bien » ou de « bonne finalité » comme partie intégrante du libre choix.

Pour comprendre les enjeux philosophiques liés au rapport entre le « droit » de choisir et la « bonne finalité » du choix, il sera utile de faire un très bref détour par l'histoire des droits des femmes au <sup>xx</sup>e siècle. Si nous ne visons pas à fournir une synthèse exhaustive

de ce vaste champ d'action et de réflexion, nous nous efforcerons de situer notre propos dans le contexte des luttes féministes en vue de mieux saisir le rôle joué par la référence aux « droits ». Car il s'agit bel et bien pour nous d'inscrire notre réflexion dans l'héritage féministe des droits, tout en réconciliant le point de vue des « droits » et celui du choix en vue d'une « finalité bonne ».

Faisant aujourd'hui l'objet d'un consensus assez large, le droit à l'égalité civile recouvre la capacité civile des femmes. Obtenue en 1938 pour ce qui concerne la France, elle octroie aux femmes le droit de s'inscrire à l'université, de passer un contrat pour leurs biens propres, d'avoir une carte d'identité ou un passeport, d'ouvrir un compte en banque... sans l'autorisation de leur époux. Quant au droit à l'égalité politique, qui englobe le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, il est accordé aux femmes françaises en 1944, environ une génération après qu'une première vague de pays, dont un certain nombre de pays anglo-saxons, de l'Amérique latine, de l'Asie centrale, de la Baltique, du Caucase et d'Europe, le leur a octroyé; il est accordé aux femmes indonésiennes, japonaises, sénégalaises ou encore yougoslaves en 1945, aux femmes grecques, ivoiriennes et libanaises en 1952, aux femmes tunisiennes en 1959...

Après l'exclusion politique et la tutelle civile, qui maintenaient les femmes dans le statut de mineures, il s'agissait pour des mouvements féministes d'endiguer d'autres expressions de l'inégalité du statut des femmes. C'est ainsi que la « deuxième vague » féministe visait le droit à l'égalité dans la sphère privée et professionnelle, au sein du couple et devant la sexualité: les associations féministes attiraient l'attention sur les violences faites aux femmes, y compris le viol conjugal; le divorce par consentement mutuel est voté en France en 1975; l'interruption volontaire de grossesse est dépénalisée à partir de 1975. Les droits des travailleuses font aussi l'objet de luttes sociales qui conduisent progressivement à la reconnaissance légale des droits professionnels des femmes: les premières sanctions civiles et pénales pour discrimination sexuelle à l'embauche ou en matière de salaire apparaissent dans les années 1960, avec par exemple le *Equal Pay Act* de 1963 et le *Civil Rights*

*Act* de 1964 aux États-Unis ou encore l'interdiction en France, à partir de 1966, de rompre un contrat de travail en raison de la grossesse.

À partir des années 1990, on peut évoquer une « troisième vague » féministe, comme cela a été fait tout d'abord sous la plume de l'écrivaine féministe américaine Rebecca Walker. Attentives à l'articulation des enjeux féministes et des enjeux liés aux discriminations contre les minorités ethniques ou encore sexuelles, les pensées féministes de cette époque commençaient à se réclamer d'une perspective « intersectionnelle », d'après le terme forgé par la juriste féministe américaine Kimberlé Crenshaw. Ces approches soulignent l'importance, pour penser les droits de toutes les femmes, de reconnaître l'existence de différentes couches de discrimination (de genre, de classe, d'ethnie) qui sont souvent enchevêtrées et qui constituent un obstacle à l'émancipation des femmes. Enfin, on peut attribuer à cette troisième vague des féminismes l'effort pour déconstruire des catégories considérées comme des véhicules d'oppression, par exemple celles de « normalité » sexuelle.

Au vu des grandes tendances repérables à travers les différents moments féministes au siècle dernier, les vagues successives des féminismes peuvent s'appréhender à l'aune des « générations des droits » mises en lumière par le juriste français d'origine tchèque Karel Vasak. L'évolution des droits dont il s'agit ici commence par les droits civils et politiques, autrement dit la « liberté », continue en englobant les droits sociaux et économiques, autrement dit l'« égalité », avant de déboucher sur les droits liés à la solidarité (la « fraternité » de la devise de la République française) entre peuples de différentes nationalités et minorités ethniques ainsi que vis-à-vis de la paix et de l'environnement. De manière analogue, l'histoire récente des féminismes que nous avons retracée dans ses très grandes lignes commence en quelque sorte avec la revendication de la liberté politique, se saisit ensuite de la question des égalités des droits des femmes dans de multiples sphères, et continue aujourd'hui d'évoluer sous la bannière de la solidarité entre des femmes de différentes couleurs et conditions sociales,

économiques, politiques ou encore sexuelles. En dépit de leurs spécificités propres, dont l'examen dépasse notre dessein ici, ces différents moments s'inscrivent dans une démarche commune qui consiste à lutter pour l'extension des droits individuels. Droit de vote, droit de divorce, droits liés à l'emploi, droits liés à la procréation, droits liés à la reconnaissance ou à la différence... Il est difficile d'envisager les différents féminismes sans les replacer dans le cadre déterminé par la notion de droits.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que des arguments « féministes » se déploient de part et d'autre des débats concernant la GPA, les biotechnologies, le travail sexuel ou encore le mariage pour les couples de même sexe, il reste que les termes de ces débats sont bien souvent formulés à partir de la notion de *droits*. Si cette dernière structure les prises de position, elle rencontre des limites du point de vue de la hiérarchisation des valeurs. Dans le cas de la GPA, l'utilisation de la référence aux « droits » est emblématique d'une certaine impasse philosophique découlant de ce cadre théorique, les opposants aussi bien que les défenseurs revendiquant le même droit pour les femmes de disposer de leur propre corps !

Aussi indispensable que soit la notion des droits, tant sur le plan politique et juridique que social, il se peut donc qu'elle soit insuffisante pour mener à bien les réflexions complexes et multiformes sur les enjeux féministes d'aujourd'hui. Car, comme l'a fait remarquer le philosophe politique canadien Ronald Beiner dès le début des années 1990, le cadre conceptuel des droits a parfois pour effet de restreindre le champ de réflexion et de débat plutôt que de l'élargir (Beiner, 1992). Ceci est dû au fait que l'utilisation du seul cadre des droits pour penser les questions féministes conduit bien souvent à négliger une perspective décisive, à savoir celle sur le bien ou les biens recherchés par la pratique ou la politique en question.

On est habitué à penser que toute discussion portant sur le « bien » dans l'espace public comporte une potentialité négative significative, par exemple en niant la pluralité des valeurs ou des biens auxquels sont attachés les individus (ce que le philosophe

américain John Rawls appelait les « *comprehensive doctrines* »), ou en polarisant les camps, qui s'accuseront mutuellement d'être le camp du « mal » en s'arrogeant la qualité de camp du « bien ». Cependant, on peut constater aujourd'hui que la polarisation des camps, politiques ou encore moraux, n'a pas été empêchée par la mise à l'écart officieuse de la catégorie de « bien » en faveur de celle des « droits » au sein de nos démocraties libérales. Dans le même temps, comme le montre Ronald Beiner à propos du débat sur l'avortement outre-Atlantique, les discours sur les « droits » participent eux aussi à la polarisation des positions et à la division insurmontable des camps « pour » ou « contre ».

De ce point de vue, il se révèle essentiel de distinguer les différentes conceptions et utilisations de la référence au « bien » ou aux « biens ». En particulier, nous nous efforcerons d'en recouvrer une conception *éthique*, par opposition à une conception *morale*. Par « éthique », nous entendons ce qui se donne comme tâche d'éclairer nos choix et nos actions plutôt que de déterminer les « bonnes » croyances concernant les questions ultimes ou métaphysiques. Une conception éthique des « biens » ne saurait s'appuyer sur des dogmes religieux ou sur des critères qui dépassent l'entendement humain. Elle est ancrée dans le monde humain. La conception éthique des « biens » que nous prôtons ne saurait non plus rendre impertinente ou superflue la perspective des droits. Il est d'autant plus important d'y insister que les droits constituent le socle de l'ensemble des protections légales caractéristiques de tout État de droit. L'éthique contribue certes à fonder le droit et à compléter une réflexion sur le droit et les droits, mais elle n'a pas vocation à se substituer au droit. Ainsi, l'éthique du libre choix que nous défendons se propose de rapprocher la perspective basée sur les droits et celle basée sur la finalité de nos choix et actions, en considérant que ces deux perspectives se complètent voire sont mutuellement nécessaires. Éclairer la signification de *choisir*, en prenant en compte aussi bien les processus rationnels de délibération que les motifs liés aux désirs, à l'accomplissement de soi et aux finalités recherchées, voilà un troisième objectif que nous nous proposons.

Si nous prêtons beaucoup d'attention aux concepts de « nature », de « liberté », de « choix » et de « finalité » dans un livre consacré au féminisme, c'est parce que nous comprenons la philosophie féministe comme étant fondamentalement une *philosophie de l'action*. Le féminisme pose la question, explicitement ou implicitement, de savoir ce que les femmes *peuvent* faire ou *doivent* pouvoir faire : quelles sont les justifications utilisées pour limiter l'action des femmes et sont-elles cohérentes par rapport à notre conception de l'être humain agissant ? Le féminisme est indispensable parce qu'il fait rentrer les femmes, quelles qu'elles soient, dans la sphère des êtres humains qui pensent, désirent, décident et agissent. C'est ainsi que cet ouvrage se donne aussi une autre visée, plus générale : il s'efforcera dans une certaine mesure de *décloisonner* la pensée féministe, en suggérant que la philosophie dans son ensemble, de même que la politique et l'éthique, ne saurait se dispenser d'une réflexion qui prenne en compte les décisions pratiques auxquelles les femmes, en tant que personnes agissantes à part entière, doivent faire face ainsi que les conditions réelles dans lesquelles ces décisions sont réfléchies et prises. C'est pourquoi notre analyse comportera un volet « théorique » et un volet « pratique » ; les concepts philosophiques développés dans un premier temps permettront de repenser un certain nombre de débats actuels qui concernent au premier chef les corps et les choix des femmes. Nous nous intéresserons en particulier aux débats sur la notion de « dignité », sur la « marchandisation » du corps, sur les techniques de procréation médicalement assistée et, plus largement, sur le rapport à son propre corps à l'heure du développement des biotechnologies, ainsi que sur les violences faites aux corps au nom de normes culturelles (mutilations génitales, chirurgies d'assignation sexuelle pratiquées sur des enfants intersexués).

---

Nous nous interrogerons dans un premier chapitre sur la signification de la notion de « nature » pour la différenciation entre femmes et hommes. Tel un fil rouge, en effet, la référence à la nature (soit en vue de l'effacer, soit pour la raviver) jalonne de nombreux débats féministes de la période récente. Opposée

à la « culture » (acquise), la « nature » (innée) a tendance à figer les rôles sexuels, d'où l'importance du concept de « genre social » permettant une prise de distance réflexive par rapport au corps biologique. Au-delà de la distinction binaire entre femmes et hommes, le corps intersexué pose des questions cruciales à propos des frontières entre nature et culture, « normalité » et « naturalité ». Nous verrons en quoi la dualité nature/culture est structurante pour la définition des rôles sociaux ainsi que pour la pathologisation des corps atypiques.

Cette analyse conduira à aller aux racines anthropologiques et philosophiques de la référence à la nature, pour considérer en quoi la différenciation entre une « nature » féminine et une « nature » masculine fait signe vers d'autres dualismes (animal/humain, mortalité/immortalité, universel/particulier), imprégnés eux aussi de la distinction entre masculin et féminin. S'il conviendra de mettre en avant l'idée d'une nature *humaine*, c'est à la fois pour signaler les limites du différentialisme et pour suggérer la fécondité de la notion de nature dès lors que celle-ci est pensée comme chose à réaliser, autrement dit comme horizon. Nous suggérerons que penser la nature comme horizon implique de reconnaître la nature « mixte » de l'être humain, c'est-à-dire à la fois revêtant une dimension corporelle et ayant des capacités délibératives et décisionnelles (chap. 2).

Nous développerons ensuite la conception d'une nature humaine essentiellement « mixte », non pas en ce sens qu'elle comprend le masculin et le féminin, mais en ce sens qu'elle mélange une dimension incarnée, qui échappe dans une certaine mesure au choix, et une capacité délibérative permettant de réfléchir à des choix qui dépendent de nous. À la lumière de ces analyses, le concept de « choix » sera approfondi, notamment dans son rapport avec la délibération, d'une part, et le désir, d'autre part. En effet, penser la « mixité » de la nature humaine permet de considérer le corps comme faisant intégralement partie de notre expérience éthique. Car le propre des choix pratiques est de se déployer dans des situations réelles, où nous agissons avec ou par le biais de nos corps. Dès lors, les choix qui découlent,

directement ou indirectement, du rapport avec son corps doivent être reconnus dans leur dimension éthique, c'est-à-dire en tant qu'ils visent une finalité pratique. Cette perspective éthique permettra de déplacer la focale sur les buts de l'action et, plus particulièrement, sur les biens que l'on vise à travers nos choix, plutôt que sur les intentions qui la guident. Elle présente l'avantage non négligeable de ne pas dépendre de jugements plus ou moins subjectifs sur les mobiles des actions et facilement transformables en préjugés moraux (chap. 3).

Partant de notre analyse du rôle central joué par le choix dans les actions humaines, choix conçu comme étant irréductible à un simple mouvement passionnel ou à une rationalité coupée de toute affectivité et de tout désir, nous comparerons le choix avec d'autres principes prétendant pouvoir guider l'action. En particulier, l'idée du devoir moral, fondée sur une « dignité » morale universelle, sera mise en perspective. Nous considérerons différentes interprétations de la « dignité » pour interroger ses fondements philosophiques mais aussi théologiques ainsi que ses utilisations morales ou légales. À la différence du devoir moral, le choix éthique implique une délibération en vue d'une bonne finalité qui relève de la personne qui agit, plutôt que d'un devoir qui s'imposerait à elle de l'extérieur, parfois en l'absence de son plein consentement. En effet, l'éthique se distingue de la morale précisément en ceci qu'elle concerne les actions susceptibles de faire l'objet d'un choix délibéré, plutôt que celles qui relèvent d'une obligation ou d'une prohibition (chap. 4).

C'est dans cette perspective que nous tenterons de contribuer à un certain nombre de débats en cours qui touchent au rapport des femmes et des hommes à leurs choix et à leurs corps. Ici, la question de la technique (médicale) nous préoccupera tout particulièrement. L'enjeu fondamental de ces analyses sera de réinscrire une réflexion sur la technique dans une éthique du libre choix. Cela implique de penser ensemble la question des finalités d'une action et celle des moyens mis en œuvre pour réaliser les finalités que la personne agissante se donne. Cette approche nous conduira à prendre la mesure des évolutions scientifiques et techniques

récentes pour montrer en quoi elles permettent d'élargir le champ du choix. Nous examinerons en particulier les distinctions utilisées parfois par le corps médical et étayées par certains philosophes concernant une médecine « thérapeutique » qui s'attacherait à guérir des « pathologies » et une médecine « cosmétique » qui ne répondrait qu'aux soucis de « convenance » (chap. 5).

Nous nous tournerons ensuite vers un ensemble de questions complexes liées à la commercialisation de certains actes biomédicaux. La critique de la GPA retiendra tout particulièrement notre attention, à la fois du point de vue de la critique de la « marchandisation », démarche à laquelle elle est souvent assimilée, et du point de vue du rapprochement fréquemment fait entre mères porteuses et prostituées. Ici, la question du rapport des femmes à leur propre corps sera remise dans le contexte plus général de notre réflexion sur la signification de la liberté et du libre choix. À cet égard, la différence entre consentement et choix sera approfondie, ce dernier relevant de la capacité de délibération individuelle quant à ce qui constitue de bonnes finalités (chap. 6).

Dans le chapitre ultime, nous suggérerons que sauvegarder le libre choix incite dans le même temps à favoriser les conditions concrètes de son déploiement ainsi que la réalisation des finalités pratiques visées par des femmes et des hommes, alors même que les choix des individus opèrent dans des contextes très variables, en termes de niveaux de développement économique ou de contraintes culturelles, par exemple. Dans cette perspective, les théories du développement qui s'appuient sur une conception des libertés et capacités humaines (parfois appelées « capacités ») apparaîtront comme étant complémentaires par rapport à l'éthique du libre choix. Car en posant la question des conditions préalables au choix (l'égalité des droits des femmes et des hommes, l'éducation, le développement, l'intégrité corporelle, etc.), il devient possible de mesurer les obstacles qui restreignent son exercice. Ces analyses conduiront enfin à s'interroger sur le caractère universel des réponses que peut apporter la philosophie à la question de savoir ce qu'est la bonne action humaine et quelles sont ses conditions de possibilité.



# Table des matières



|   |    |
|---|----|
| Remerciements .....   | 5  |
| Introduction .....  | 7  |
| <b>CHAPITRE 1</b>   |    |
| S'émanciper de la nature ? .....  | 25 |
| Contre la contrainte: de la critique de la « nature »<br>à la critique du « genre » ..... | 27 |
| Intersexualité: une catégorie naturelle mal reconnue .....                                | 34 |
| Une spécificité féminine ? .....  | 42 |
| Du politique au privé .....   | 47 |
| Du privé au politique .....   | 50 |
| <b>CHAPITRE 2</b>   |    |
| Une humanité « mixte » .....  | 55 |
| La différenciation sexuelle .....   | 56 |
| La division sexuelle .....  | 59 |
| Entre mortalité et immortalité .....  | 61 |
| Entre universel (masculin) et particulier .....   | 64 |
| La nature comme horizon .....   | 66 |
| <b>CHAPITRE 3</b>   |    |
| Repenser le choix .....   | 73 |
| Désir et délibération .....   | 74 |
| Le choix pratique, entre désir et raison .....  | 77 |
| Désir ou désintéressement: faut-il choisir ? .....  | 81 |

|  |    |
|--|----|
| Rechercher le bien, viser une vie bonne..... | 87 |
|--|----|

#### **CHAPITRE 4**

|  |     |
|--|-----|
| À quoi bon la prudence ? .....   | 93  |
| Droits et finalités .....  | 93  |
| La prudence, excellence pratique .....                                     | 99  |
| Fins et moyens .....   | 102 |
| Indignité et animalité .....   | 104 |
| Dignité et divinité .....  | 108 |
| Intentions ou visées ? Préserver la délibération<br>sur le bien-vivre..... | 110 |

#### **CHAPITRE 5**

|  |     |
|--|-----|
| Le choix de la santé, entre « nature » et technique.....           | 113 |
| La technologie entre création, transformation et fabrication ..... | 114 |
| Limites et paradoxes des critiques de la technique.....            | 118 |
| Thérapeutique ou cosmétique ?.....                                 | 121 |
| Pathologie ou convenance ? .....                                   | 124 |

#### **CHAPITRE 6**

|  |     |
|--|-----|
| La marchandisation contre la dignité : les limites d'un dualisme.... | 131 |
| Le marché en question : le cas de la GPA .....                       | 132 |
| Un rapport spécifiquement féminin au corps ? .....                   | 136 |
| Liberté, consentement et choix .....                                 | 141 |
| Marchandises, chosification et commensurabilité .....                | 147 |

#### **CHAPITRE 7**

|  |     |
|--|-----|
| Favoriser le choix : défis et priorités..... | 151 |
| Choix, capacités et développement.....       | 152 |
| Choisir pour autrui ?.....                   | 155 |
| Nature humaine, dignité et choix.....        | 162 |

#### **CONCLUSION**

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Indispensables féminismes..... | 167 |
| Bibliographie .....            | 173 |